



Réduction très importante d'impôt suite à départ à l'étranger

Par **Anguille**, le **13/10/2008** à **21:38**

Bonjour,

Mon ami (français) et moi (espagnole) avons quitté la France dernier trimestre 2007. Nous venons de recevoir nos avis d'impôt 2007 et sommes très surpris, surtout moi, car je dois payer un tiers de la somme attendue. Aussi, pour des revenus pratiquement identiques, il doit payer le double que moi!

Mais surtout j'ai des rubriques sur ma feuille que je ne comprends absolument pas, et je n'arrive pas à trouver des infos pertinentes sur le net:

- mon revenu net global qui est de 20623 tombe à un revenu imposable de 954 suite à une "fraction" de 19669 "non soumise à l'impôt sur le revenu (retenue à la source libératoire - article 197 B du CGI)"
- à ces 954 euros on applique le taux minimum de 20% (article 197 A du CGI), qui donne ainsi 191 d'impôt sur le revenu net avant corrections
- cependant sur une dernière ligne on me calcule 12% sur 6258 (je ne sais pas d'où sort ce chiffre) pour "Pluralité de débiteurs et régularisation de la retenue à la source à 12%" ET c'est ce résultat, 751 euros, qui figure comme l'imposition à recouvrer.

J'appellerai bien les impôts pour une explication mais vu que je m'attendais à payer 3 fois plus, j'ose pas trop... Cependant, ils ont oublié de me rendre 60 euros en réduction de frais (pour dons) que j'aimerais quand même récupérer si l'impôt qu'on me demande est quand même correct.

Aussi j'aimerais comprendre pourquoi mon ami n'a pas eu le même type de calcul? Est-ce que c'est lié au fait de la nationalité et notre condition de résident étranger ou pas que nous

avons eu à tour de rôle en France, puis en Espagne.

Merci d'avance!